

A decorative vertical bar on the left side of the page, composed of several colored segments: a dark green segment at the top, followed by a light green segment, a brown segment, a light green segment, a light orange segment, and a light brown segment at the bottom.

# **COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES RELATIVE AUX COÛTS DES EXONERATIONS ACCORDEES A FIN MARS 2020**

## INTRODUCTION

La présente Communication, initiée en vue de rendre compte au Gouvernement de la situation des dépenses fiscales à fin mars 2020, s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la transparence dans la gestion budgétaire, conformément aux dispositions communautaires, en particulier la Directive n°01/2009/CM/UEMOA du 17 mars 2009 portant Code de Transparence au sein de l'UEMOA.

A titre de rappel, les dépenses fiscales sont des exonérations fiscales et douanières accordées à des opérateurs économiques, dans le cadre de l'exécution de projets définis ou de réalisation d'opérations spécifiques.

Elles se traduisent notamment par une renonciation à des recettes par l'Etat et/ou les collectivités territoriales.

L'objet de cette Communication est de faire connaître le niveau des coûts financiers des exonérations fiscales et douanières supportées au cours du premier trimestre 2020, en vue de prendre les dispositions idoines, dans la perspective de leur rationalisation.

### I- Situation générale des exonérations

Les exonérations relèvent essentiellement du domaine de la loi et découlent de divers textes, notamment :

- le Code Général des Impôts, le Code des Douanes, le Code des Investissements ;
- les codes sectoriels (Minier et Pétrolier) ;
- les accords de siège, les conventions, traités et accords internationaux ;
- les accords de financement ;
- les conventions particulières dans lesquelles l'Etat est partie prenante ;
- la loi relative à la Zone Franche Biotechnologique et des Technologies de l'Information et de la Communication (ZBTIC) ;
- la loi relative au régime d'entreprise franche de transformation de produits halieutiques (EFTPH) ;
- divers autres textes contenus dans les annexes fiscales aux lois de finances.

Au premier trimestre 2020, les exonérations fiscales et douanières s'établissent à **77,5 milliards de FCFA** contre **87,7 milliards de FCFA** à fin mars 2019, soit une baisse de **10,2 milliards de FCFA** (-11,7%). Cette baisse sur la période est enregistrée au cordon douanier par une réduction à la fois du nombre de bénéficiaires, passant de 492 à 380, et du montant des exonérations, variant de 68,3 milliards de FCFA à 49,9 milliards (-27%). Elle a pour principale origine, les mesures de restrictions prises dès le 16 mars 2020 pour lutter contre le coronavirus. Ces mesures n'ont pas eu les mêmes effets sur les exonérations en matière de fiscalité intérieure. En effet, à ce niveau et sur la même période, le nombre de bénéficiaires qui était de 8 187 s'est établi à 9 537 et les exonérations fiscales sont passées de 19,4 milliards de FCFA à 27,6 milliards de FCFA (+42,3%).

Ces exonérations globales représentent 7,4% des recettes brutes mobilisées par les administrations fiscale et douanière à fin mars 2020, alors qu'elles se situaient à 9,5% au premier trimestre 2019.

Par rapport au niveau optimal d'exonérations admissibles par l'économie ivoirienne, qui se situe autour de 1,1% du PIB, le volume d'exonérations non-optimales, c'est-à-dire les exonérations qui ne sont pas indispensables, ressort à **14 milliards de FCFA**.

### II- Structure des exonérations par nature d'impôts, droits et taxes

La structure des exonérations par nature d'impôts, droits et taxes à fin mars 2020 se présente comme suit :

- **53,4 milliards de FCFA** au titre de la TVA (68,9%) contre 60,3 milliards de FCFA à fin mars 2019, soit une baisse de 6,9 milliards de FCFA (-11,4%) du fait principalement de la baisse d'exonérations de TVA au cordon douanier, accordées aux bénéficiaires des **conventions avec l'Etat** (-8,8 milliards de FCFA) ;

- **13,1 milliards de FCFA** au titre des droits de douane (16,9%) contre 17,9 milliards de FCFA à fin mars 2019, soit une baisse de 4,8 milliards de FCFA (-27,0%), en lien avec la baisse d'exonérations accordées aux bénéficiaires des **conventions avec l'Etat** (-3,8 milliards de FCFA) ;
- **2,8 milliards de FCFA** au titre de la contribution des patentes (3,6%) contre 3,0 milliards de FCFA à fin mars, soit une baisse de 0,2 milliard de FCFA (-6,4%) ;
- **2,5 milliards de FCFA** au titre des Taxes Spécifiques Uniques pour le Budget Général de l'Etat (TSUBGE) et pour le Fonds d'Entretien Routier (FER), relatives aux produits pétroliers (3,3%) contre 3,0 milliards de FCFA à fin mars 2019, soit une baisse de 0,5 milliard de FCFA (-16,3%) ;
- **5,7 milliards de FCFA** d'exonérations pour les autres natures d'impôts, droits et taxes (7,3%) contre 3,5 milliards de FCFA à fin mars 2019, soit une hausse de 2,2 milliards de FCFA (+61,1%).

### III- Structure des exonérations par source légale

A fin mars 2020, les dépenses fiscales les plus importantes proviennent des dérogations accordées au titre :

- des conventions particulières avec l'Etat, pour un montant de **32,4 milliards de FCFA** (41,9%). Ces exonérations sont principalement accordées dans le cadre de la réalisation de projets de développement d'infrastructures, notamment routières, de réhabilitation et de renforcement du réseau électrique de la Côte d'Ivoire ;
- des codes sectoriels (pétrolier et minier) pour un montant de **14,4 milliards de FCFA** (18,6%), découlant principalement des conventions signées avec les entreprises de ce secteur ;
- du Code Général des Impôts pour un montant d'exonérations de **14,3 milliards de FCFA** (18,6%), essentiellement en matière de TVA pour les ventes faites ou services rendus aux entreprises titulaires de permis de recherche de substances minérales classées en régime minier, en phase d'exploration ou d'exploitation, titulaires d'un contrat de partage de production ou de prestation de service en référence à l'article 355-23 du Code Général des Impôts ;
- des conventions, traités et accords internationaux pour un montant de **6,8 milliards de FCFA** (8,8%) ;
- du Code des Investissements pour **5,7 milliards de FCFA** (7,4%), essentiellement en matière de TVA ;
- des mesures issues des autres lois et dispositions diverses pour un montant de **2,3 milliards de FCFA** (2,9%), en lien avec des importations de matériels et produits destinés à l'agriculture et l'élevage, et des avantages accordés à certaines Institutions de la République ;
- des mesures en faveur de l'habitat, des logements économiques et sociaux pour un montant d'exonérations de **1,2 milliard de FCFA** (1,5%).

### IV- Structure des exonérations par secteur d'activités

La structure des exonérations par secteur d'activités à fin mars 2020 se présente comme suit :

- Industrie : **31,3 milliards de FCFA** (40,3%) ;
- Services : **15,7 milliards de FCFA** (20,2%) ;
- Administration : **12,6 milliards de FCFA** (16,3%) ;
- BTP : **10,7 milliards de FCFA** (13,8%) ;
- Commerce : **6,2 milliards de FCFA** (8,1%) ;
- Autres secteurs (artisanat, agriculture et agro-industrie) : **1,0 milliard de FCFA** (1,3%).

## CONCLUSION

Au titre du premier trimestre 2020, le coût des exonérations fiscale et douanière s'établit à 77,5 milliards de FCFA contre 87,7 milliards de FCFA enregistrés à fin mars 2019, soit une baisse de 10,2 milliards (-11,7%). Ce coût représente 7,4% des recettes brutes mobilisées par les administrations fiscale et douanière contre 9,5% à fin mars 2019.

Les exonérations accordées à fin mars 2020, au titre de la fiscalité de porte se chiffrent à 49,9 milliards de FCFA, soit 64,3% de la dépense fiscale, et en régime intérieur à 27,6 milliards de FCFA, représentant 35,7%. Ces exonérations ont été particulièrement importantes en matière de TVA et de droits de douane, dont les montants cumulés se chiffrent à 66,5 milliards de FCFA (85,8%).

Les secteurs d'activité ayant bénéficié d'exonérations les plus importantes sont principalement l'industrie, les services, l'administration et les BTP.

Par ailleurs, la classification des coûts par source légale laisse apparaître que les exonérations issues des conventions particulières avec l'Etat, des codes sectoriels, du Code général des Impôts et du code des investissements demeurent les plus importantes.

Par rapport au niveau optimal d'exonérations admissibles par l'économie ivoirienne, qui se situe autour de 1,1% du PIB, le volume d'exonérations non-optimales, c'est-à-dire les exonérations qui ne sont pas indispensables, ressort à **14 milliards de FCFA**.

Telle est l'économie de la présente Communication relative aux coûts des exonérations accordées à fin mars 2020.

**Le Ministre auprès du Premier Ministre,  
chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat**

**Moussa SANOGO**

**Annexe 1 : Montants globaux des exonérations fiscale et douanière à la fin mars 2019 et 2020**  
(Montants en millions de FCFA)

	Fin mars 2019			Fin mars 2020			Ecart	
	Bénéficiaires	Montants	%	Bénéficiaires	Montants	%	Montants	%
DGI	8 187	19 413,8	22,1%	9 537	27 617,3	35,6%	8 203,5	42,3%
DGD	492	68 307,5	77,9%	380	49 857,9	64,4%	-18 449,6	-27,0%
<b>TOTAL</b>	<b>8 679</b>	<b>87 721,3</b>	<b>100%</b>	<b>9 917</b>	<b>77 475,2</b>	<b>100%</b>	<b>-10 246,1</b>	<b>-11,7%</b>

Source : DGI + DGD

**Annexe 2 : Répartition des exonérations à fin mars 2019 et 2020 par nature d'impôts, droits et taxes**  
(Montants en millions de FCFA)

	Fin mars 2019			Fin mars 2020		
	Montants exonérations	Recettes collectées (*)	En % des recettes	Montants exonérations	Recettes collectées (*)	En % des recettes
TVA	60 289,9	243 077,6	24,8%	53 398,7	274 763,0	19,4%
DD	17 918,2	105 285,4	17,0%	13 080,4	107 121,7	12,2%
DDC	218,7	19 338,0	1,1%	139,7	22 236,4	0,6%
BIC		25 320,5	-		32 658,7	-
PATENTES	2 950,6	37 059,7	8,0%	2 760,8	38 991,1	7,1%
RSTA	1 384,5	12 940,3	10,7%	826,8	11 568,8	7,1%
PCS+PCC+PUA	871,2	17 504,1	5,0%	702,9	14 542,9	4,8%
ACCISE	584,9	9 154,5	6,4%	746,4	8 676,8	8,6%
TUB+TUF	3 022,5	56 627,5	5,3%	2 531,1	56 531,1	4,5%
AUTRES	480,8	400 533,9	0,1%	3 288,4	477 886,3	0,7%
<b>TOTAL</b>	<b>87 721,3</b>	<b>926 841,4</b>	<b>9,5%</b>	<b>77 475,2</b>	<b>1 044 976,8</b>	<b>7,4%</b>

(\*) Recettes brutes DGI+DGD

Source : DGI + DGD

**Annexe 3 : Coûts des exonérations à fin mars 2019 et 2020 par source légale** (Montants en millions de FCFA)

Sources légales	Fin mars 2019		Fin mars 2020		Ecart 2019/2018 (%)
	Montants	%	Montants	%	
Autres lois et dispositions diverses	2 119,8	2,4%	2 251,3	2,9%	131,5
Conventions, traités et accords internationaux (y/c Coopération militaire)	6 253,6	7,1%	6 803,8	8,8%	550,2
Conventions avec l'Etat	45 536,5	51,9%	32 444,8	41,9%	-13 091,7
Régime minier	9 414,5	10,7%	10 781,4	13,9%	1 366,9
Régime pétrolier	8 462,8	9,6%	3 637,9	4,7%	-4 824,9
Régimes du code des investissements	11 126,4	12,7%	5 713,1	7,4%	-5 413,3
Régimes francs	87,1	0,1%	270,8	0,3%	183,7
Code général des Impôts	2 563,1	2,9%	14 364,0	18,5%	11 801,0
Code des douanes		0%	42,9	0,1%	42,9
Régimes de l'habitat et des logements économiques et sociaux	2 157,5	2,5%	1 165,1	1,5%	-992,4
<b>TOTAL</b>	<b>87 721,3</b>	<b>100%</b>	<b>77 475,2</b>	<b>100%</b>	<b>-10 246,1</b>

Source : DGI + DGD